

Déclaration liminaire : FS VERSAILLES 15 novembre 2023

Monsieur le premier président, Monsieur le procureur général,

Dans sa déclaration liminaire du CSA du 9 novembre dernier, l'UNSA/USM dénonçait à nouveau les conditions de travail et la souffrance des agents de ce ministère, tant les magistrats que les personnels de greffe, qui ont été pour une grande part dans la mobilisation de ces derniers mois.

Nous ne doutons pas de votre bienveillance et de votre investissement sur l'amélioration des conditions de travail des magistrats et des agents publics de votre ressort ainsi que dans la préservation de leur santé, de leur sécurité et des biens au sein desquels ils évoluent.

Un certain nombre de questions doivent nous préoccuper aujourd'hui et sur le long terme.

- Celle de la SQVT est abordée depuis deux ans et est en évolution positive au sein de notre cour d'appel. Un groupe de travail action diagnostic sur les RPS a été initié sur l'ensemble de la cour et ses travaux touchent à leur fin. Des actions ont été menées davantage sur le bien-être par la détente et la cohésion et le marché d'ergonomie a été étendu à l'ensemble du ressort.

Dans ce cadre, l'intervention de la psychologue clinicienne est à saluer. Elle est désormais clairement identifiée comme une personne ressource et son action est largement reconnue dans l'accompagnement des magistrats et des agents du ressort, au quotidien ou à l'occasion de traumatismes tels que ceux subis sur le ressort ces derniers mois.

L'UNSA/USM ne peut qu'approuver l'arrivée prochaine d'une seconde psychologue.

- Celle de l'occupation des locaux doit aussi attirer votre attention. Cette problématique, déjà actuelle, sera récurrente dans les prochaines années et doit amener dès à présent à une réflexion globale dans l'ensemble de nos juridictions sur des organisations et des fonctionnements adaptés. Il est en effet constaté régulièrement que nos locaux sont trop petits, que les surfaces sont divisées parfois sans respect de la réglementation en matière des surfaces minimales de travail et ce risque sera aggravé par l'arrivée de nouveaux effectifs annoncés par notre ministère.

- Une question devrait nous préoccuper au quotidien mais ne fait que trop rarement l'objet d'un sujet à part entière abordé par notre formation spécialisée : celle du handicap.

Nos collègues en situation de handicap doivent cependant faire face à un véritable parcours du combattant dès leur entrée au sein de notre ministère et sont, eux aussi, en souffrance, alors qu'ils devraient bénéficier d'un accompagnement spécifique pour faciliter leur inclusion.

L'UNSA/USM vous sollicite ainsi aujourd'hui, Monsieur le premier président, Monsieur le procureur général, en vue de l'instauration d'un groupe de travail sur le handicap et les conséquences de la maladie. Ce groupe pluridisciplinaire devra être composé de membres de l'administration, du DRHAS, assistants sociaux, médecins du travail, psychologues cliniciens, psychologues du travail, partenaires extérieurs spécialisés dans la question du handicap, personnes en situation de handicap, organisations syndicales. Il aura pour mission de travailler les thématiques du recrutement, de la formation initiale et continue, de l'accompagnement, des

aménagements de postes et de leur suivi, de l'avancement, de la formation des encadrants, de la sensibilisation des collectifs de travail, de la communication.

C'est un vrai défi humain qui nous impose de passer de la théorie à la pratique au sein des juridictions de notre ressort.

L'UNSA/USM remercie en ce sens le DRHAS pour son offre de formation actuelle et future sur la question du handicap, à laquelle ce groupe de travail donnera un véritable élan.

Nous remercions également le SAR pour la mise en place d'une formation premier secours en santé mentale qui aura une incidence tant sur les RPS que le handicap invisible.

Le travail de fond que nous pourrons réaliser ensemble sur ces questions aura nécessairement une incidence sur les problématiques que nous rencontrons au sein de nos juridictions : sous effectifs chroniques, taux d'absentéisme, nombre d'accidents de travail/service et de trajet, nombre exponentiel d'heures supplémentaires, absence de définition claire du rôle et des missions de chacun, perte de sens des missions, manque de reconnaissance, charges de travail conséquentes.

Tandis qu'il est désormais acté que nous travaillerons plus longtemps, il est impératif d'apprendre, ensemble, à travailler mieux.

Monsieur le premier président, Monsieur le procureur général, plus que jamais les agents du ressort ont besoin de votre aide et de votre soutien pour que chacun, qu'il soit agent du greffe, encadrant ou magistrat, puisse remplir les missions qui sont les siennes, si ce n'est sereinement, au moins normalement, l'épuisement professionnel ne pouvant constituer la norme.

Les membres UNSA/USM de la FS